



## Pension alimentaire et garde d'enfant

Par **linlin**, le **07/08/2009** à **12:32**

Bonjour, mon ami a quitter son ex compagne y a 9 ils ont eu un enfant ensembles et ils se sont séparés elle a obtenu la garde de l'enfant et une pension alimentaire qui a la base s'elevait a 70E. Mon ami a eu le droit de voir son fils 1 week end sur deux et la moitié des vacances. Le jugement a eu lieu en Vendée lieu de résidence des deux. Mais quelque temps après la mère du petit a décidé de partir ailleurs a Orléan et a prévenu mon compagnon juste avant de partir a la dernière minutes sans vraiment laisser de trace a par une adresse pour envoyer la pension alimentaire, qu'elle a réussi a faire augmenter a 137E et qu'elle prétendais que mon ami a jamais fait d'effort d'aller voir son fils alors que c'est elle qui n'ouvrait pas la porte elle trouvait toujours un moyen de faire barrage] L' année dernière on a retrouvé sa trace et un numéro de telephone on a pu reprendre contact avec elle pour enfin prendre des nouvel de l'enfant. Sauf que a chaque fois la mère se servait de l'enfant pour qu'il appelle son père 2min elle lui disait se qu'il fallait qu'il dise elle mettait le haut parleur et enregistrtrait les conversation au mois d'aout 08 elle a voulu s'en débarrassé pour partir en vacances avec son nouveau copain donc on a recueilli l'enfant il était heureux comme tout et cette année elle avait décidé de nous le laissé deux mois sauf qu'on devait tout payé l'essence péage pension alimentaire et tout se qui s'en suit sauf que malheureusement financièrement on a eu un coup dure et on ne pouvait pas donc on a demander a la mère de payer un billets de train avec accompagnatrice elle sait renseigné sa coutait 57E trop cher pour elle du coup maintenant elle empeche l'enfant et son pere de se parler au telephone elle trouve toujours une excuse elle dit que le petit ai pas la et on l'entant derriere qui demande si se n'est pas son père au telephone  
maintenant nous voudrions connaitre nos droit, savoir si le jugement est toujours valable par rapport a la distance, si on pourrait faire baisser la pension alimentaire et surtout on aurait des chance d avoir la garde de l'enfant?  
Je vous remerci d'avance de l'aide que vous pourrez nous apporter.